

**Séance du mardi 28 mars 2023**

Date de la convocation: 21/03/2023

Membres en exercice : 14

Présents : 9  
Votants: 10

Nbr. vote pour: 10  
Nbr. vote contre: 0  
Nbr. abstentions: 0

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars, le conseil municipal de la commune de VENTALON EN CEVENNES s'est réuni sous la présidence de Pierre-Emmanuel DAUTRY,*

**Présents :** Camille LECAT, Céline MATHIEU, Loïc JEANJEAN, Daniel MATHIEU, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel SAIZ, César VERDIER, Frédéric CEBRON, Emilie THISSE

**Représentés:** Hervé PELLECUER

**Excusés:**

**Absents:** Jean-Claude DAUTRY, Siméon LEFEBVRE, Adrien RICARD, Olivier CHARTON

**Secrétaire de séance:** César VERDIER

**Objet: Demande de subvention pour la rénovation de la fontaine de Vimbouches - DE\_2023\_013**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation de la fontaine de Vimbouches. Les habitants de ce hameau, classé en aire de cœur du Parc national des Cévennes, ont sollicité la commune afin que cette fontaine, élément patrimonial central pour la vie du hameau, puisse être restaurée. Les travaux consistent notamment en la réalisation d'un parement en schiste, d'un escalier et d'un dallage.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 5 010 € HT

Parc National des Cévennes : 1 503 € HT (30 %)

Autofinancement communal : 3 507 € HT (70 %).

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

le projet sera réalisé dans le courant de l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider le projet de rénovation de la fontaine de Vimbouches,
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à signer les documents et devis afférents à ce projet.

Le Maire, Pierre-Emmanuel DAUTRY

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

RF
SOUS PREFECTURE DE FLORAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 03/04/2023
048-200058410-20230328-DE_2023_013-DE

